

Illuminer la vie des gens

APPEL DE PROJETS

Vous avez un projet qui illumine la vie des gens?

Faire une différence dans notre milieu, voilà l'une des grandes ambitions de la Caisse Desjardins Mercier-Est—Anjou. Cette année, nous souhaitons à nouveau soutenir la collectivité en remettant un don de 10 000\$, deux dons de 5 000\$ ainsi qu'un prix « Coup de cœur » de 2 500\$ à des organismes qui ont à cœur le bien-être de la communauté. Dans le cadre de l'appel de projets « Illuminer la vie des gens », nous sollicitons les différents acteurs du milieu; organismes, écoles et institutions, souhaitant réaliser un nouveau projet porteur dans le quartier.

Fonds d'aide au développement du milieu

La Caisse participe activement au développement de sa communauté par le biais, entre autres, de son Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) qui permet de redistribuer une partie des excédents réalisés. Les membres contribuent ainsi à l'éclosion de projets structurants qui répondent à des besoins et des enjeux socio-économiques des membres et des partenaires de notre communauté.

PÉRIODE POUR SOUMETTRE UN PROJET : du 5 juin au 18 août 2023 (23h59)



ÉTAPE 1 – Prendre connaissance des critères d'admissibilité

- Le demandeur soumet un projet qui illumine la vie des gens* et ayant des retombées concrètes et structurantes pour la communauté;
- Le demandeur et son projet doivent se situer sur le territoire de la Caisse, soit Mercier-Est—Anjou;
- Le projet est en lien avec la mission, les valeurs et les priorités d'investissement de la Caisse, présentées dans sa politique d'investissement. Se référer à la politique pour les exclusions;
- Le ou les projets doivent avoir été réalisés au plus tard le 31 décembre 2024. Un bilan du projet devra être remis à la Caisse sur demande;
- Un organisme, une école ou une institution ayant déjà reçu un don ou une commandite depuis le 1er janvier 2023 de la part de la Caisse peut tout de même déposer un projet dans le cadre de cet appel.

*Illuminer la vie des gens, c'est assurer le bien-être et améliorer les conditions de vie des groupes de personnes sur notre territoire. C'est une étincelle qui fait la différence et qui offre un peu de lumière pour que les individus et la communauté se sentent bien.

ÉTAPE 2 – Remplir la mise en candidature « Illuminer la vie des gens »

ÉTAPE 3 – Remplir le formulaire de demande de contribution et joindre un résumé de votre projet ainsi que les documents liés

- Document de présentation du projet
- Budget et échéancier du projet
- Derniers états financiers
- Liste des membres du conseil d'administration ou du collectif citoyen
- Plan de visibilité
- Tout autre document jugé opportun

ÉTAPE 4 – Transmettre votre projet

Processus décisionnel

Les projets soumis sont analysés par le comité Coopération, composé d'administrateurs de la Caisse. Les recommandations du comité seront ensuite soumises au conseil d'administration pour décision. Les employés de la Caisse seront également sollicités pour voter pour leur projet préféré, qui se verra octroyer le prix « coup de cœur » de 2 500\$. Un délai minimal de deux mois à partir de la date de fin de l'appel de projets est à prévoir avant d'obtenir une réponse à votre demande.

Pour plus d'informations, contactez : Stéphanie Allard au 514-351-1916 poste 7251318 ou stephanie.allard@desjardins.com